

# Lettre ouverte

## à ceux qui cherchent la volonté de Dieu sur la question de la musique dans culte

Chers amis :

Je crois que nous désirons tous savoir ce que la Bible enseigne sur l'adoration qui est agréable à Dieu ; réfléchissons ensemble sur ce sujet.

Un examen sans préjugés du Nouveau Testament en vue de découvrir ce qu'il dit sur la musique instrumentale dans le culte révélera que ce sujet n'est pas aussi limpide que celui de la nécessité du baptême pour le salut, par exemple. Mais cela ne signifie pas qu'il n'est pas important ou que les faits sont tellement négligeables que nous pouvons nous permettre de les ignorer. Ce qui est en jeu, en partie, est notre compréhension de la bonne manière d'approcher les Écritures, et de la méthode utilisée par le Seigneur pour transmettre sa volonté et ses attentes. Il nous a donné sa Parole sous forme écrite, ce qui nous fournit la base pour déterminer nos croyances et nos pratiques<sup>1</sup>.

L'Écriture prévient qu'il ne faut pas nous appuyer sur notre propre ingéniosité dans notre relation avec Dieu (Pr 14.12 ; Jr 10.23). Jésus a dit aux Sadducéens qu'ils étaient dans l'erreur parce qu'ils ne connaissaient "ni les Écritures, ni la puissance de Dieu" (Mt 22.29). Il a dit que ceux qui le rejettent et qui rejettent son enseignement seront jugés par ce même enseignement (Jn 12.48-50). Bien entendu, nous ne devrions servir Dieu seulement parce que nous craignons de lui déplaire ; mais dans notre service, nous sommes toujours sûrs de lui déplaire si nous mettons sciemment de côté sa volonté pleinement exprimée (cf. Hé 10.31).

Que dit le Nouveau Testament au sujet de la

musique que Dieu désire pour notre adoration ? Nous allons examiner cette question avec soin.

Pour commencer, observons ce que le Nouveau Testament dit sur la musique dans l'Église du premier siècle, et sur le but de cette musique. Puisque le contexte de certains passages est quelque peu obscur (adoration publique ou privée ?), nous regarderons ceux dont le contexte est le plus clair.

Pendant le dernier repas de Jésus avec les disciples, ils ont chanté des psaumes (Mt 26.30 ; Mc 14.26), sans doute ceux associés à la célébration de la Pâque (les Psaumes 113 à 118, et le Psaume 136). Le contexte de ces chants est donc celui du dernier repas (cf. Lc 22.7-8).

Dans sa première lettre aux Corinthiens, Paul instruit l'Église de Corinthe sur le comportement à avoir dans l'assemblée publique. Le chant fait manifestement partie de ces activités, et Paul exhorte ces chrétiens à chanter avec une bonne disposition du cœur et avec une bonne compréhension de ce qu'ils font : "Je chanterai par l'esprit, mais je chanterai aussi avec l'intelligence" (1 Co 14.15). Par ailleurs, il leur suggère que, dans l'assemblée publique, un tel aura "un cantique" ("un psaume" - DBY) à chanter (14.26). Une partie de son raisonnement dans toute cette section est le fait que, dans les chants, une certaine instruction ou édification doit avoir lieu. Ceci est souligné dans tout le chapitre (cf. vs. 4-5, 17). Un des rôles des chants

**Que dit le Nouveau Testament au sujet de la musique dans le culte ?**

<sup>1</sup> Que Paul s'attende à ce que les Corinthiens utilisent ses paroles écrites de cette manière est évident quand il fait allusion au problème du parler en langues : "Si quelqu'un croit être prophète ou inspiré, qu'il reconnaisse que ce que je vous écris est un commandement du Seigneur" (1 Co 14.37). Sa parole écrite, inspirée, devait servir de guide d'un comportement acceptable dans l'assemblée publique.

est donc d'instruire ceux qui chantent.

Cette conclusion est confirmée par le texte de Paul aux chrétiens d'Éphèse, rassemblés dans une réunion apparemment publique : "Entretenez-vous par des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels ; chantez et célébrez le

**Les chrétiens du premier siècle ont chanté, tout simplement.**

Seigneur de tout votre cœur ; rendez toujours grâces pour tout à Dieu le Père, au nom de notre Seigneur Jésus-Christ" (Ep 5.19-20). Tout en notant l'aspect réciproque de cette action de chanter, nous voyons aussi que le chant est un moyen pour exprimer nos louanges au Père. L'un des buts de nos chants est donc de communiquer avec Dieu.

Un autre passage réunit l'instruction mutuelle, l'exhortation et la louange à Dieu : "Que la parole du Christ habite en vous richement, en toute sagesse vous enseignant et vous exhortant l'un l'autre, par des psaumes, des hymnes, des cantiques spirituels, chantant de vos cœurs à Dieu dans [un esprit de] grâce" (Col 3.16 - DBY). Ce passage pourrait être interprété comme signifiant deux actions différentes : (1) enseignement (exhortation) et (2) chants à Dieu. Pris littéralement, le passage joint l'enseignement à l'acte de louer Dieu par les chants : "Que la parole du Christ habite en vous richement, pendant que vous vous enseignez et vous exhortez (avertissez, instruisez, etc.) par des psaumes, des hymnes, et des cantiques spirituels, et pendant que vous chantez à Dieu avec des actions de grâce dans votre cœur" (traduction de l'auteur).

L'épistolier aux Hébreux n'utilise pas le mot habituellement employé pour "chant" ou "chanter" en Hébreux 13.15. Il parle plutôt du "fruit" des "lèvres" comme un "sacrifice de louange" à Dieu.

Jacques note que si une personne est dans la joie, elle voudra chanter "des cantiques" (Jc 5.13) ; il ne dit pas dans quel contexte il entend ce conseil. Dans le même passage, il dit que si quelqu'un est malade, il devrait appeler les anciens (5.14), ce qui suggère un contexte autre que le rassemblement de l'assemblée. Mais quelques versets plus tard, il exhorte les chrétiens à confesser leurs péchés et à prier les uns pour les autres, ce qui peut suggérer une sorte de réunion.

Le chant est donc un moyen de louer Dieu. Il a toujours été un mode d'expression personnelle. Certainement, les chants écrits par David et les autres dans l'Ancien Testament nous montrent que non seulement ce mode de communication touche les cœurs, mais il touche aussi Dieu lui-même, dans un sens particulier.

L'instruction de chanter les uns aux autres ne limite pas cette activité à des contextes entre frères et sœurs, car Hébreux 2.12 (BJER) et Romains 15.9 suggèrent un élément d'évangélisme dans nos chants. Dans ces deux passages, qui associent le chant à Jésus, en ajoutant un élément d'évangélisme, Jésus est présenté comme annonçant le nom de Dieu parmi les sauvés et les païens<sup>2</sup>. Cette activité aurait pour résultat la conversion de quelques non-Juifs, ce qui faisait partie de la mission de Jésus, selon Paul aux Romains.

Que le chant soit ou non destiné premièrement à l'évangélisation, il existe des occasions où il fonctionne exactement de cette manière, comme le suggèrent non seulement les passages aux Hébreux et aux Romains notés ci-dessus, mais également l'activité de Paul et Silas dans la prison de Philippiques. Ils "priaient et chantaient les louanges de Dieu, et les prisonniers les écoutaient" (Ac 16.25). Lorsque le tremblement de terre a fait tomber les chaînes et ouvrir les portes, le geôlier en savait assez pour demander ce qu'il fallait faire pour être sauvé (Ac 16.30). Est-ce que le fait de les avoir entendus chanter et prier avant qu'il ne s'endorme lui avait inspiré cette question ?

**Les chants dans l'assemblée avaient pour but d'instruire, de louer et d'évangéliser.**

Pour chanter ensemble entre chrétiens, il faut être unis. Paul semble penser aux chants quand il dit :

Que le Dieu de la patience et de la consolation vous donne d'avoir une même pensée les uns à l'égard des autres selon le Christ-Jésus, afin que d'un commun accord, d'une seule voix, vous glorifiiez le Dieu et Père de notre Seigneur Jésus-Christ (Rm 15.5-6).

Presque tout le monde peut participer aux chants. Un des éléments de l'unité dans le chant est le fait que l'assemblée doit être d'accord sur le choix du

<sup>2</sup> Il est probable que ce chant est plutôt métaphorique, Jésus n'ayant pas chanté littéralement aux païens.

chant, quand il est chanté et à quelle vitesse. L'unité du peuple de Dieu dans une telle activité collective d'adoration doit, en effet, plaire à Dieu.

La musique vocale que nous offrons à Dieu comporte donc un élément multidimensionnel dans le plan de Dieu pour l'adoration qui lui est offerte : d'abord, il a voulu que le chant serve de moyen d'instruction et d'édification mutuelles ; ensuite, il le désigne comme moyen de véhiculer notre louange à son nom ; avec cela, il veut que le chant puisse proclamer sa Parole aux non-croyants ; et, finalement, il veut que le chant unisse son peuple par une activité qui produit une grande variété de résultats différents.

Il va sans dire que les paroles des chants sont importantes. Quand nous parlons du chant dans le Nouveau Testament, nous n'avons aucun droit d'imposer nos propres définitions ou d'interpréter les textes uniquement selon notre manière de voir les choses. De plus, puisque la signification de certains termes peut changer avec le temps, il est important de découvrir la définition en vigueur au moment de la rédaction du texte. Voici pourquoi il est inexact d'imposer l'idée de l'aspersion sur l'enseignement biblique au sujet du baptême, puisque le mot n'était pas traduit par "aspersion" à l'époque du Nouveau Testament.

Quand nous ne comprenons pas quelque chose, ou quand nous sommes offensés par les propos (parlés ou écrits) de quelqu'un, nous cherchons une clarification en demandant : "Qu'entendez-vous par là ?" Pour que notre relation avec le Seigneur soit valable, nous devons mettre tous nos efforts pour le comprendre (Ep 5.15-17). Sur le sujet de la musique que nous employons dans notre adoration, le Seigneur emploie régulièrement trois termes ayant tous la même signification : "chanter".

Le premier est ᾄδω (*ado*, d'où notre mot "ode"), "chanter". Le deuxième est ὑμνέω

(*humneo*, d'où notre mot "hymne"), verbe transitif et intransitif signifiant "chanter les louanges de, chanter un hymne, chanter."

Le troisième mot est ψαλμός (*psalmos*, d'où notre mot "psaume"), un terme un peu plus complexe, ayant connu une certaine évolution linguistique. Selon les lexiques, il signifiait à l'origine "tirer, arracher" (comme pour les cheveux). Plus tard, il en est venu à signifier "faire vibrer en touchant, pincer", comme "pincer les cordes d'un instrument de manière à les faire vibrer," puis "jouer d'un instrument à cordes, jouer de la harpe". Puis, toujours selon les lexiques, dans le Nouveau Testament il prend le sens de "chanter un hymne, célébrer les louanges de Dieu par le chant". D'autres lexiques disent pourtant que l'usage de ce terme dans le Nouveau Testament correspond à celui de l'Ancien Testament, c'est-à-dire de "chanter accompagné d'une harpe, chanter des louanges à celui à qui les louanges sont dues". D'autres notent que dans le Nouveau Testament, l'instrument qui accompagne le chant est en fait le cœur<sup>3</sup> (Ep 5.19).

Ce dernier terme a suscité quelques controverses, dont la forme verbale est ψάλλω (*psallo*). Certains maintiennent que les instruments sont autorisés dans les assemblées parce que l'accompagnement est inhérent dans le terme lui-même<sup>4</sup>.

Ce point de vue comporte trois faiblesses principales. (1) Le fait que le mot a changé de signification avec le temps. Personne ne prétend aujourd'hui que l'idée de "tirer ou arracher les cheveux" doit faire partie de notre adoration. Pourtant, il s'agit là de sa définition du départ. Mais cette définition venait d'une époque qui précédait de loin celle des auteurs du Nouveau Testament<sup>5</sup>. Nous ne pouvons imposer à un mot une sorte de "choix multiple" pour déterminer laquelle des significations de son histoire étymologique doit s'appliquer dans notre compréhension du terme utilisé actuellement. (2) Les premiers chrétiens comprenaient ce mot

<sup>3</sup> La construction grammaticale du grec à cet endroit permet légitimement de comprendre une localisation du phénomène - H. E. Dana et Julius R. Mantey, *A Manual Grammar of the Greek New Testament* (Toronto : Macmillan Co., 1955), 86-91. Ainsi, il faut traduire par "avec votre cœur" ou "de votre cœur". <sup>4</sup> Certains vont jusqu'à dire que les instruments sont donc commandés, bien qu'aucun groupe ne semble exiger ceci. Si le mot utilisé implique l'instrument, il serait en effet commandé, puisqu'il s'agit d'une ordonnance du Seigneur. De plus, on ne pourrait utiliser que des instruments à cordes, puisqu'ils sont les seuls autorisés par la Parole. Il est raisonnable de croire que Paul et Silas n'avaient pas à leur disposition dans la prison des instruments pour accompagner leurs prières et leurs chants au Seigneur (cf. Ac 16.25). <sup>5</sup> La même erreur se produit lorsqu'on prétend que le mot "baptiser" comprend l'aspersion.

comme une référence aux chants a cappella, donc en dehors de tout accompagnement par des instruments de musique<sup>6</sup>. En fait, l'Église a chanté a cappella uniquement pendant les premiers siècles de son histoire<sup>7</sup>. (3) La Bible décrit l'instrument qui doit être utilisé : le cœur du chanteur (Ep 5.19). Les premiers chrétiens comprenaient cela.

Un détail linguistique vient corroborer cette analyse : la langue grecque utilisée à l'époque du Nouveau Testament comprenaient plusieurs termes qui comportaient un sens instrumental ; mais les auteurs du Nouveau Testament n'ont jamais utilisé aucun de ces termes-là pour leurs instructions concernant le culte<sup>8</sup>. L'absence d'une terminologie "instrumentale" devrait servir d'avertissement probant.

Nous avons donc appris (1) que le Nouveau Testament commande le chant comme une partie du culte de l'assemblée et ce, pour instruire, pour louer, et pour annoncer l'Évangile ; (2) que le vocabulaire du Nouveau Testament spécifie régulièrement qu'il s'agit bien de "chanter", en évitant soigneusement un langage comprenant les instruments de musique. Nous devrions conclure, à partir de ces deux points, que le chant est certainement une partie acceptable du culte, et qu'il ne devrait pas y avoir de désaccord au sujet de sa place dans l'adoration.

**Identifions quelques-unes des questions soulevées par l'emploi de la musique instrumentale dans le culte.**

Considérons à présent quelques questions et problèmes suscités par l'emploi d'instruments de musique dans le culte du Nouveau Testament.

D'abord, beaucoup sont d'avis que les instruments sont acceptables dans le culte du fait de leur usage dans l'Ancien Testament. L'un des passages les plus souvent cités est celui du Psaume 150 :

Louez l'Éternel !  
 Louez Dieu dans son saint lieu !  
 Louez-le dans l'étendue céleste où (se déploie)  
 sa puissance !  
 Louez-le pour ses hauts faits !  
 Louez-le selon l'immensité de sa grandeur !  
 Louez-le avec la sonnerie du cor !  
 Louez-le avec le luth et la harpe !  
 Louez-le avec le tambourin et avec des danses !  
 Louez-le avec les instruments à cordes et le  
 chalumeau !  
 Louez-le avec les cymbales sonores !  
 Louez-le avec les cymbales éclatantes !  
 QUE TOUT CE QUI RESPIRE LOUE  
 L'ÉTERNEL ! LOUEZ L'ÉTERNEL !

Dans ses préparatifs pour la construction du nouveau temple et pour l'adoration qui y serait rendu, David a donné des instructions pour que la musique instrumentale fasse partie de cette adoration :

**Les références à la musique instrumentale dans la Bible nous permettent-elle de l'utiliser dans notre culte ?**

David dit aux chefs des Lévites de mettre en place leurs frères les chantres avec des instruments de musique, des luths, des harpes et des cymbales, qu'ils devaient faire retentir de sons éclatants en signe de réjouissance (1 Ch 15.16<sup>9</sup>).

En faisant ceci, David n'a pas agi de sa propre initiative, mais il a obéi au commandement de l'Éternel. Nous voyons ceci clairement quand nous regardons les réformes de Sédécias, qui rétablit l'adoration dans le temple :

Il fit placer les Lévites dans la maison de l'Éternel avec des cymbales, des luths et des harpes, selon l'ordre de David, de Gad, le voyant du roi, et du prophète Nathan ; car c'était un ordre de l'Éternel, transmis par l'intermédiaire de ses prophètes. Les Lévites prirent place avec les instruments de David, et les sacrificateurs avec les trompettes (2 Ch 29.25-26).

Dans ce contexte, on ne devrait pas être surpris de trouver de telles références et de telles in-

<sup>6</sup> L'expression "a cappella" est italienne (du latin), signifiant "selon la chapelle". <sup>7</sup> "Les Grecs et les Juifs étaient habitués à l'emploi d'instruments de musique pour accompagner leurs chants sacrés. Les convertis au christianisme devaient bien connaître ce genre de chant ; mais on croit généralement que les premiers chrétiens n'adoptèrent pas d'instruments dans leur culte" - John McClintock et James Strong [non membres des Églises du Christ], *Cyclopaedia of Biblical, Theological and Ecclesiastical Literature* (Grand Rapids, Mich. : Baker Book House, 1879), 6:759. <sup>8</sup> Cf. Luc 15.25 ; 1 Corinthiens 14.7 ; Apocalypse 14.2, où d'autres termes grecs sont utilisés, signifiant "musique produite par des instruments", "jouer du luth ou de la harpe", etc. <sup>9</sup> Pour certains, le passage d'Amos 6.4-5 condamne l'emploi par David d'instruments de musique dans l'adoration pour manque d'autorisation. Ce point de vue ne peut être défendu à la lumière des passages des Chroniques. Amos condamnait la décadence des gens de l'élite israélienne, qui égrenaient "les sons du luth", se croyant "habiles comme David sur les instruments de musique", tout en restant indifférents devant ce que le texte appelle "la ruine de Joseph" (6.5-6). Il s'agit tout simplement d'un cas de priorités mal placées.

structions concernant l'emploi d'instruments de musique dans l'adoration de l'Éternel à l'époque de l'Ancien Testament.

C'est donc à partir de ce genre de références que certains plaident pour l'emploi d'instruments dans le culte de la nouvelle alliance. Ils nous disent que, puisque le livre des Psaumes comprend des instructions sur leur emploi pour louer Dieu (trompette, harpe, luth, etc.), cette musique est toujours autorisée aujourd'hui.

Une des failles de ce raisonnement réside dans le fait de considérer que les seuls psaumes connus de l'Église du premier siècle étaient ceux de l'Ancien Testament. Mais Paul note dans sa première épître aux Corinthiens que lorsque les chrétiens venaient à l'assemblée, certains venaient avec un "psaume" qu'ils chantaient comme une nouvelle révélation ou création (cf. 1 Co 14.26).

Un autre problème avec cette idée est celui d'oublier que d'autres modes d'adoration, également mentionnés dans les Psaumes, doivent donc être également autorisés. Que dire, donc, des holocaustes et des autres sacrifices (cf. 50.14 ; 54.8 ; 107.22 ; 116.17) ? Considérons ces paroles du 66e Psaume :

J'irai dans ta maison avec des holocaustes,  
J'accomplirai envers toi mes vœux :  
Ceux que mes lèvres ont exprimés,  
Et que ma bouche a prononcés dans ma détresse.  
Je t'offrirai de gras holocaustes,  
Des béliers avec de l'encens.  
Je sacrifierai du gros bétail avec des boucs  
(Ps 66.13-15).

La plupart des chrétiens comprennent que les directives et les modes d'adoration trouvés dans l'Ancien Testament ne sont pas à adopter globalement pour être utilisés dans le culte du Nouveau Testament. Parmi les enseignements du livre aux Hébreux figure celui selon lequel l'ancienne alliance a été abrogée et remplacée par une nouvelle (chaps. 7-10). Ainsi, dit ce texte, il ne faut pas abandonner le Seigneur Jésus pour retourner aux voies de la loi mosaïque.

L'épître aux Galates suit un raisonnement similaire, mais avec une variante significative. Les Galates ne voulaient pas abandonner le Christ, mais voulaient plutôt mélanger le christianisme et l'ancienne loi. Paul déclare que ceux

qui font cela se détournent de celui qui les a appelés pour, en fait, "passer à un autre évangile" (Ga 1.6). Que soit "anathème", dit Paul, celui qui "annonçait un évangile différent de celui que vous avons annoncé" (1.8-9).

Puisque les auteurs du Nouveau Testament ont sévèrement condamné tout ajout au texte du Nouveau Testament, même en provenance de la loi de l'Ancien Testament, nous devons nous garder de cette erreur.

Ensuite, certains suggèrent que l'instrument est autorisé dans le culte à partir du fait qu'il est mentionné dans le livre de l'Apocalypse. Parmi les instruments mentionnés sont les trompettes (4.1 ; 8.6-12) et les harpes (5.8 ; 14.2). L'apocalypse parle aussi d'encens (5.8).

Or, l'existence d'une chose dans les cieux ne nous autorise pas à l'importer dans nos assemblées comme un élément de notre culte. Cela soulève aussi un autre point :

Un problème — fâcheux — créé par ceux qui prônent l'instrument est celui de l'interprétation littérale. Souvenons-nous qu'il s'agit d'une vision (Ap 1.1) où les principaux éléments étaient signifiés par signes et symboles. Dans la même scène où Jean voit les harpes pour la première fois (Ap 5), on lui promet qu'il verra un lion (5.5) ; mais quand le lion est introduit, ce n'est pas un lion mais un agneau (v. 6). Mais ce n'est pas un agneau non plus : c'est Jésus (v. 9). Si le lion que Jean a vu n'était pas un lion littéral, et que l'agneau n'était pas un agneau, par quel raisonnement pourrait-on prouver — ou même penser raisonnablement — que les harpes étaient de véritables harpes, surtout si la scène avait lieu dans le ciel ? Si le ciel est un endroit où "la chair et le sang" ne peuvent entrer (cf. 1 Co 15.50), pouvons-nous honnêtement nous attendre à y trouver des objets matériels comme des harpes et des encensoirs<sup>10</sup> ?

Alors qu'il est clair qu'il existe dans l'Ancien Testament des références et même des commandements au sujet de l'emploi des instruments de musique, et qu'il y a des références et des allusions à l'instrument dans le livre de l'Apocalypse, le Nouveau Testament reste strictement silencieux sur la question de l'emploi des instruments dans le culte sur la terre. Les paroles que Dieu a choisies pour communiquer sa volonté à l'homme (cf. 1 Co 2.11-13) ne comprennent pas une indication directe disant d'employer les instruments. Modifier les paroles de Dieu, c'est

<sup>10</sup> J. Curtis Manor, *Workbook on Denominational Doctrines*, vol. 1, *Basic Dogmas and Attitudes*, rev. ed (Mariposa, Calif. : by the author, 1996), 95.

mal interpréter l'Écriture.

Ensuite, Paul fait une allusion à l'instrument dans son texte concernant les modalités de l'adoration, texte adressé aux Corinthiens :

Si des objets inanimés qui rendent un son, comme la flûte ou la harpe, ne rendent pas des sons distincts, comment reconnaîtra-t-on ce que joue la flûte ou la harpe ? Et si la trompette rend un son incertain, qui se préparera au combat ? (1 Co 14.7-8).

Cette allusion aux instruments n'autorise aucunement leur emploi dans le culte. Ces illustrations ont pour but de démontrer que toute activité entreprise pendant l'adoration doit être intelligible. Paul disait que parler en langues sans la présence d'un interprète est aussi inutile que de jouer une mélodie méconnaissable ou de sonner un message incompréhensible sur une trompette militaire.

Notons que, dans ce texte, Paul décrit les instruments comme des "objets inanimés" (v. 7). Suggérerait-il par là que ces objets ne sont pas aptes à être utilisés pour exprimer l'adoration à Dieu ? Bien qu'il n'ait pas dit cela explicitement, il connaissait, sans aucun doute, l'emploi des instruments mécaniques dans le culte du temple<sup>11</sup>, et il n'a ni recommandé ni suggéré leur usage dans les assemblées de l'Église du Nouveau Testament.

Les premiers chrétiens n'utilisaient pas d'accompagnement instrumental dans leurs chants d'adoration. Nous avons déjà noté que ces chrétiens interprétaient le langage de l'Écritures dans le sens de l'exclusion des instruments de leur culte. En effet, les instruments n'étaient introduits que plusieurs siècles après l'établissement de l'Église et ce, au prix de grandes controverses. Les instruments ont finalement été introduits dans le culte au 7<sup>e</sup> siècle, une pratique qui n'a été généralisée

**Les premiers chrétiens ont-ils refusé les instruments de musique dans le culte pour des raisons uniques à leur époque ?**

que bien après le début du deuxième millénaire après Jésus-Christ<sup>12</sup>.

Trois explications ont été offertes pour contrer cette réalité et justifier l'emploi d'instruments dans le culte : (1) Les premiers chrétiens désiraient mettre une distance entre eux et les pratiques du judaïsme, c'est-à-dire établir une identité propre. Ce point de vue reconnaît explicitement que les premiers chrétiens se dissociaient délibérément du culte juif et des instruments dans ce culte. Un autre problème avec ce raisonnement est qu'il suppose chez les premiers chrétiens une décision prise sur la base de choix personnels, sans direction divine. Au contraire, Paul a donné une instruction explicite concernant les chants dans les assemblées (cf. Ep 5.19 ; Col 3.16).

Un autre problème dans ce raisonnement est le fait que les Juifs du premier siècle (en fait, tous les Juifs après l'exil) n'utilisaient pas du tout d'instruments de musique pour leur culte dans les synagogues de l'Empire romain, y compris celles de la Palestine. Les instruments ne furent employés que dans le temple de Jérusalem. Ainsi, dire que les premiers chrétiens ont refusé les instruments parce qu'ils étaient utilisés dans le culte juif est une erreur. Les païens de l'empire considéraient probablement cette absence d'instruments comme une différence avec leurs propres cultes, mais en même temps ils voyaient cette différence comme une manière d'identifier les premiers chrétiens aux Juifs.

(2) Les chrétiens modelaient leur culte sur celui de la synagogue, surtout du fait que la plupart d'entre eux étaient des Hébreux<sup>13</sup>. Une fois encore, cette explication suppose que les chrétiens ont offert leur culte à Dieu sur la base de leurs propres idées et en dehors de toute instruction venant de Dieu.

(3) Les chrétiens voulaient éviter d'attirer l'attention sur eux-mêmes, puisqu'ils étaient déjà l'objet d'une certaine persécution. Selon cette idée, les instruments ont été introduits comme

<sup>11</sup> Du fait d'avoir été formé à Jérusalem aux pieds du rabbin Gamaliel (Ac 22.3). <sup>12</sup> Le mot grec ψάλλω est appliqué par les Grecs modernes exclusivement à la musique sacrée qui, dans l'Église de l'Orient n'a jamais été autre que vocale. La musique instrumentale y était inconnue, comme elle l'avait été dans l'Église primitive. Selon Sir John Hawkins, qui suivit les écrivains de Rome dans son œuvre érudite *Histoire de la Musique*, le premier à introduire les orgues dans les Églises fut le Pape Vitalien, en 660 après Jésus-Christ. Mais les étudiants de l'archéologie ecclésiastique sont généralement d'avis que les instruments ne s'utilisaient pas dans les Églises avant une date bien plus tardive, car Thomas d'Aquin, en 1250 après Jésus-Christ, prononce ces mots remarquables : "Notre Église n'utilise pas les instruments de musique, tels que les harpes ou les psautiers, pour sa louange à Dieu, afin de ne pas sembler judaïser" - McClintock et Strong, 739. <sup>13</sup> Selon le livre des Actes, il est clair qu'aux débuts de l'Église, la réponse à l'Évangile était plus marquée dans le monde païen que parmi les Juifs.

mode de culte acceptable, dès la fin des persécutions. Mais l'histoire montre que l'Église n'est pas devenue l'objet d'une persécution généralisée avant la fin du premier siècle, quand les pratiques du culte étaient déjà bien définies et établies<sup>14</sup>.

De plus, les instruments ont été introduits (à l'exception d'un ou deux cas isolés) qu'au septième siècle (comme nous l'avons vu), c'est-à-dire trois siècles après que le christianisme fut officiellement reconnu<sup>15</sup> et protégé par les empereurs romains (à partir de Constantin en 313 ap. J.-C.<sup>16</sup>). Cette absence d'instruments dans l'Église primitive est à l'origine de l'expression "a cappella" ("dans la chapelle"), un terme décrivant une musique strictement vocale, sans aucun accompagnement.

Si le Nouveau Testament comprenait des passages autorisant l'emploi des instruments, ce troisième argument aurait peut-être quelque force. Mais en l'absence de tels passages, ce point reste faible, voire inutile.

Considérons également, comme précaution contre les abus, les avertissements dans les deux testaments concernant les changements faits à la Parole de Dieu.

Au moment où Israël s'apprêtait à entrer dans le pays de Canaan, Moïse l'a averti :

Vous n'ajouterez rien à la parole que je vous commande, et vous n'en retrancherez rien ; mais vous observerez les commandements de l'Éternel, votre Dieu, tels que je vous les donne (Dt 4.2).

Un passage des Proverbes fait la même exhortation :

Toute parole de Dieu est éprouvée.  
Il est un bouclier pour ceux qui se réfugient en lui.  
N'ajoute rien à ses paroles,  
De peur qu'il ne te reprenne et que tu ne sois trouvé menteur (Pr 30.5-6).

Dans le Nouveau Testament, Jean avertit :

Je l'atteste à quiconque entend les paroles

de la prophétie de ce livre : Si quelqu'un y ajoute, Dieu ajoutera (à son sort) les plaies décrites dans ce livre. Et si quelqu'un retranche des paroles du livre de cette prophétie, Dieu retranchera sa part de l'arbre de vie et de la ville sainte, décrits dans ce livre (Ap 22.18-19<sup>17</sup>).

Paul, écrivant aux Galates, menace ceux qui changeraient l'Évangile en quelque chose qui ne sauvera pas :

Je m'étonne que vous vous détourniez si vite de celui qui vous a appelés par la grâce [de Christ], pour passer à un autre évangile. Non pas qu'il y en ait un autre, mais il y a des gens qui vous troublent et veulent pervertir l'Évangile du Christ. Mais si nous-mêmes, ou si un ange du ciel vous annonçait un évangile différent de celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème ! Nous l'avons dit précédemment, et je le répète maintenant : si quelqu'un vous annonce un évangile différent de celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème ! (Ga 1.6-9).

Certains maintiennent que ces passages ne se réfèrent pas à l'usage de l'instrument dans le culte, mais ils ne peuvent prouver cette analyse par les Écritures. Ces passages disent bien de ne pas ajouter à la parole ni d'en retrancher.

Dieu semble particulièrement sensible à la manière dont les gens viennent en sa présence. Il nous a instruits quant au moyen d'assurer le succès de nos prières.

Ces choses peuvent nous sembler étranges si nous les considérons d'un point de vue strictement humain.

Mais puisque la voie de Dieu n'est pas la nôtre, il est important de respecter les conditions qu'il impose.

En 1 Corinthiens 10, Paul remarque que les événements de l'Ancien Testament doivent nous servir d'exemple, afin que nous n'imitions pas l'infidélité dont nous y lisons le récit. Il est donc intéressant de voir comment Dieu a traité avec ceux qui venaient vers lui par des moyens qu'il n'avait pas autorisés.

Dieu s'est montré sévère dans son châtement

**Les avertissements nous disant de ne pas ajouter à la parole ou en retrancher, s'appliquent-ils dans le contexte de la musique du culte ?**

**Dieu se soucie-t-il vraiment de notre manière de nous approcher de lui ?**

<sup>14</sup> La persécution pendant le règne de Néron (période pendant laquelle, apparemment, Paul fut exécuté) resta plutôt localisée, sans s'étendre de manière significative aux territoires de l'Empire. <sup>15</sup> Selon les informations trouvées chez McClintock et Strong, la musique instrumentale ne fut utilisée à une large échelle qu'environ neuf siècles plus tard. <sup>16</sup> Ceci est la date de l'Édit de Milan, qui reconnut la légitimité du christianisme. <sup>17</sup> Pour beaucoup, cet avertissement s'applique uniquement aux déclarations et aux visions que Jean vit dans l'Apocalypse. Bien entendu, cela est manifestement son premier but ; mais le principe s'applique tout de même à tout le corps de l'Écriture révélée. Ceci devient particulièrement évident quand on le met à côté des autres avertissements du même type.

de Nadab et Abihou, qui ont offert de l'encens avec un feu non autorisé (Lv 10.1-2). La Bible dit que "le feu sortit de devant l'Éternel et les consuma : ils moururent devant l'Éternel" (v. 2). La raison donnée par l'Éternel pour cette action concernait sa sainteté : "Je serai sanctifié par ceux qui s'approchent de moi, et je serai glorifié en présence de tout le peuple" (Lv 10.3). Nous sommes tenus de nous approcher de Dieu uniquement de la manière autorisée par lui ; Nabab et Abihou n'avaient aucun droit d'improviser, et nous non plus.

Pour ce qui nous semble une infraction mineure, Moïse fut exclu du pays de Canaan. En effet, il frappa le rocher au lieu de lui parler (Nb 20.2-13) ; mais pour Dieu, il s'agit de ne pas le "sanctifier aux yeux des Israélites" (v. 12).

Un autre châtement sévère de l'Ancien Testament est celui d'Ozias (ou Azaria), qui voulait à tout prix offrir de l'encens à l'Éternel, même si cela était réservé aux sacrificateurs. L'Éternel l'a frappé de lèpre, et il est resté lépreux jusqu'à sa mort (2 Ch 26.16-21).

Dans le Nouveau Testament aussi, on peut lire un exemple du danger de présomption dans la présence du Seigneur. Considérez dans ce contexte la mort expéditive d'Ananias et de Saphira, coupables d'avoir menti à Dieu (Ac 5.1-11).

Ce souci du Seigneur par rapport à notre manière de nous approcher de lui devrait nous faire réfléchir. Nous devons le révéler en ceci, comme en toutes choses.

Contrairement à ce que l'on pense habituellement, c'est une erreur de sous-estimer l'importance du rituel. Bien entendu, Dieu était mécontent quand son peuple obéissait à ses lois sans que son cœur y soit engagé. Jésus critiquait également des rituels vides de sens, lorsqu'il s'est livré à une série de condamnations à l'encontre des Pharisiens :

Malheur à vous, scribes et Pharisiens hypocrites ! Parce que vous payez la dîme de la menthe, de l'aneth et du cumin, et que vous laissez ce qu'il y a de plus important dans la loi : le droit, la miséricorde et la fidélité : c'est

là ce qu'il fallait pratiquer, sans laisser de côté le reste (Mt 23.23).

Certains chrétiens, en lisant ce passage, en déduisent que les questions de doctrine (par ex. l'organisation de l'Église, le baptême, le chant a cappella) sont sans importance, aussi longtemps que l'on pratique la justice, la miséricorde et la fidélité. Il ne faut pas négliger le fait que, dans ce passage, Jésus affirmait à la fois l'importance du rituel et celle de la justice, la miséricorde et la fidélité. C'est dire que Jésus n'annonçait pas que nous pouvons effacer une facette de notre relation avec Dieu tout en gardant une autre. Il est vrai que la doctrine et le rituel sont tous deux inutiles si notre cœur n'est pas engagé ; mais si notre cœur est attaché à Dieu, les doctrines et les rituels deviennent le moyen d'exercer la fidélité. Rejeter toute "forme" en faveur de la pratique, c'est rejeter la fidélité même de Dieu, qui est celui qui donne sa définition au mot "fidèle".

Dans le Sermon sur la Montagne, Jésus décrit une scène qui aura lieu "en ce jour-là", peut-être le jour du jugement, où des personnes déclareront leur appartenance à Jésus, l'appelant "Seigneur, Seigneur !" Certains auront même accompli d'impressionnants services au nom de Jésus. Mais il leur dira : "Je ne vous ai jamais connus ; retirez-vous de moi, vous qui commettez l'iniquité" (Mt 7.23). Ils seront séparés de lui à cause de leur refus d'obéissance fondamentale.

Si nous ne nous soumettons à Jésus que dans les questions où nous sommes d'accord avec lui (ce qui est facile), il n'est pas véritablement notre Maître. C'est quand nous obéissons sans comprendre, ou même sans être d'accord, que nous montrons qu'il est notre Seigneur. Le Maître dans une relation, c'est celui qui donne les ordres.

Soyons clairs : il est évident que parfois on souligne trop les questions de doctrine aux dépens d'un enseignement sur l'amour, la compassion, la bienveillance, la justice, la miséricorde, etc. Mais puisque ce sont les questions de doctrines qui créent les lignes de démarcation entre les groupements religieux, nous avons choisi d'aborder ces questions pour montrer comment les vrais croyants peuvent trouver un terrain d'entente et d'unité (ce qui est, bien entendu, l'un des appels du monde "chrétien"<sup>18</sup>).

<sup>18</sup> Il est regrettable que l'appel à l'unité ne se fasse plus sur la base d'un réel effort pour trouver un accord sur la révélation de Dieu ; aujourd'hui, on cherche plutôt à compromettre les instructions de Dieu, afin d'unir les groupements religieux par l'ingéniosité humaine.

Je déconseillerais de quitter un groupe qui essaie de se fonder solidement sur la doctrine, en faveur d'un groupe qui développe plus en avant les vertus que j'appellerais "analogues". Les questions de doctrine et de rituel sont binaires (oui ou non), car nous y croyons ou non, nous les pratiquons ou non. Par contraste, l'amour, la justice, la miséricorde et la bienveillance sont des vertus relatives (ou analogues) ; nous les pratiquons à des degrés différents. Elles comprennent un élément de croissance et de maturité chrétiennes et constituent des domaines dans lesquels tout enfant de Dieu doit avancer (cf. par ex. 2 P 1.5-8<sup>19</sup>). Ce qui est inquiétant, c'est que souvent les individus ou les groupes choisissent de rejeter le binaire (généralement plus facile à identifier) en faveur du relatif. Or, Jésus a déclaré que les deux sont importants (cf. Mt 7.21-23 ; 23.23).

Il existera toujours des règles et des interdits contre le péché. Un comportement habituellement pécheur aura pour résultat la perte de notre vie spirituelle (cf. Ga 5.19-21). Il existera toujours du bien à faire, tel que l'obéissance de base nécessaire pour devenir enfants de Dieu (cf. 2 Th 1.7-9). Nous devons tendre vers l'image du Christ, par ce que sont parfois appelées les "grâces chrétiennes" (cf. 2 P 1.5-8). Si nous pensons être totalement exempts de toute règle, nous nous trompons nous-mêmes, sans parler du fait que nous nous livrons ainsi à la voie de Satan (cf. Rm 6.1-14<sup>20</sup>).

Il est inévitable que l'on s'oppose à la doctrine de l'emploi unique du chant a cappella dans l'adoration chrétienne. Je vais répondre à six de ces objections.

*Objection n° 1 : "Le Nouveau Testament ne l'interdit pas."* Ceci est vrai, bien entendu, tout au moins en ce qui concerne les termes explicites du texte. Mais cette objection révèle un manque de compréhension de la nature du langage, qui tend à porter en lui-même des idées d'inclusion et d'exclusion. Si un client commande une voiture

Renault, le vendeur n'a aucun droit de lui livrer une Peugeot. La déclaration directe de ce que l'on veut exclut automatiquement toute alternative. Certains peuvent ergoter sur ce principe, mais on comprend son poids lorsqu'on le considère à la lumière des avertissements de Dieu au sujet de sa Parole, qu'il ne faut changer en aucune manière, et à la lumière du châtement qu'il a appliqué à ceux qui voulaient innover dans ce domaine. Dans l'exemple de Nadab et Abihou (Lv 10), Dieu n'avait pas dit de ne pas utiliser un autre feu que celui qu'il avait commandé.

**Quelles sont les objections à l'emploi de la musique sans instruments dans le culte ?**

Une autre faiblesse de cette objection vient du fait que pour y parer, il faudrait que la Bible interdise tout ce que Dieu ne veut pas dans le culte, ce qui rendrait le texte si surchargé (en plusieurs volumes, sans aucun doute) que personne ne pourrait ni ne voudrait le lire, et ne pourrait encore moins maîtriser son contenu. Manifestement, les gens ont déjà assez de mal à saisir le peu de texte que Dieu a choisi de préserver pour notre instruction.

Si Dieu devait exclure en termes spécifiques tout ce qu'il ne voulait pas dans le culte, une très grande partie du texte n'aurait eu aucun sens pour les premières générations de l'Église. Par exemple, il aurait peut-être besoin d'exclure tout remplacement au culte d'une personne par son robot personnel, dans le cas où ce genre de pratique puisse se développer un jour<sup>21</sup>. Mais, Dieu a choisi une voie de communication bien plus efficace, en disant ce qu'il voulait et en interdisant des changements dans sa Parole.

Dieu a déclaré à Abraham que la circoncision serait le signe d'une alliance perpétuelle (Gn 17.14). Mais Paul dit aux Galates que ce signe n'est plus d'aucune importance dans notre relation avec Dieu, que si l'on est circoncis, on est obligé de garder toute la loi, ce qui, à son tour,

<sup>19</sup> Pierre dit que ces qualités doivent se multiplier dans la vie d'un chrétien (2 P 1.8). <sup>20</sup> Le raisonnement de Paul dans ce passage ne se base pas principalement sur son désir de prouver que le baptême doit être fait par l'immersion (ce serait trop simplifier le texte), mais de montrer que celui qui est né de nouveau doit faire preuve d'un comportement compatible avec les attentes d'un Dieu saint. Nous devons soumettre nos membres à Dieu "comme armes pour la justice" plutôt que de les livrer "au péché" (Rm 6.13). <sup>21</sup> Les archéologues ont déjà trouvé des preuves d'adoration par procuration. Le "remplaçant" laissait des petites offrandes de vœux, surtout des petites statuettes, devant un autel ou dans le temple d'une déité, à la place d'une autre personne. Il est intéressant de noter que Dieu n'a pas interdit de telles pratiques ; mais ses directives sont considérées comme suffisantes pour les exclure. Parfois, les adorateurs allument des bougies qu'ils laissent devant un autel ou dans un lieu sacré ; il s'agit là d'un exemple moderne de pétition par procuration.

nous séparera de Christ (Ga 5.1-6). La circoncision n'a été exclue dans l'Église que lorsqu'elle est devenue une question de controverse doctrinale (Ac 15).

La question de la musique instrumentale dans l'Église n'étant pas un problème avant le septième siècle de notre ère, il est inutile de chercher dans le Nouveau Testament une interdiction spécifique de cette pratique. Le problème de la circoncision peut servir d'exemple de prudence et d'instruction.

À ma connaissance, le Nouveau Testament ne comporte aucun passage interdisant le sacrifice d'animaux dans le culte. Mais, puisque Jésus, par son sacrifice, a accompli le système de l'Ancien Testament, il ne conviendrait pas d'offrir des animaux au Seigneur. Dans la nouvelle alliance, les sacrifices des chrétiens sont offerts de manière métaphorique, d'au moins deux manières : par la louange de leurs lèvres (Hé 13.15) et par l'offrande de leur corps au service de Dieu (Rm 12.1-2).

De même, le Nouveau Testament n'interdit pas l'emploi d'encens dans le culte, bien que cette pratique ait fait intégralement partie du culte de l'Ancien Testament (Ex 30<sup>22</sup>). Mais la plupart des chrétiens savent qu'il ne convient pas de l'employer dans leur culte. En effet, la Bible suggère que, de manière symbolique, les prières des chrétiens constituent l'encens qui monte vers Dieu (cf. Ap 5.8).

*Objection n° 2 : "L'instrument est une aide pour le chant."* Cette objection tend habituellement à mettre l'instrument au même niveau que l'emploi de livres de cantiques et d'autres aides au chant. Il y a cent ans, M. C. Kurfees a observé que ce qui est en jeu est la différence entre un commandement générique et un commandement spécifique<sup>23</sup>. Dans le Nouveau Testament, le Seigneur n'a pas dit de "faire de la musique", ou autre phrase similaire, mais il a dit spécifiquement de "chanter". On peut faire de la musique de plusieurs manières, y compris en chantant et en jouant des instruments. Avoir un livre de chants, ce n'est pas "faire de la musique" ; il

s'agit bien d'une aide au chant.

*Objection n° 3 : "Le Nouveau Testament n'autorise pas les locaux d'Église."* Bien que nous ne lisions rien à propos de locaux de l'Église dans le texte, Dieu s'attend bien à ce que les chrétiens se rassemblent, ce qui exige, implicitement, un lieu pour se rassembler. La première Église se rassemblait au "portique de Salomon<sup>24</sup>", une partie du temple de Jérusalem (Ac 3.11 ; 5.12) ; dans des maisons individuelles (Phm 2 ; Col 4.15 ; Rm 16.5) ; au bord d'une rivière (Ac 16.13), ou dans les locaux d'une école (Ac 19.9). Il faut bien un endroit qui convienne à ces réunions, et le Nouveau Testament ne semble donner aucune "norme" à suivre dans ce domaine<sup>25</sup>. Mais, soulever cette question comme argument en faveur de l'introduction de la musique instrumentale dans le culte constitue manifestement le signe d'une logique a priori faible.

Si l'utilisation de locaux d'Église est une erreur, le fait de vouloir justifier l'introduction d'une autre pratique par la même erreur serait essentiellement considérer l'autorité des Écritures comme inutile ou inintelligible. Une erreur n'en justifie pas une autre. Ne serait-il pas plus raisonnable de faire tous nos efforts pour suivre d'aussi près que possible l'instruction du Seigneur et pour ramener toujours plus nos pratiques en harmonie avec sa volonté ?

*Objection n° 4 : "Ne devrions-nous pas utiliser tous nos talents pour la gloire de Dieu ?"* La réponse est oui, bien évidemment, aussi longtemps que ce talent n'est pas utilisé à l'encontre de la volonté de Dieu. Souvenons-nous que, dans cette logique, le talent en question doit pouvoir être employé légitimement dans l'adoration. Ce qui est à la gloire de Dieu n'est pas forcément admis dans l'adoration de l'assemblée.

De plus en plus, l'idée se répand selon laquelle toute la vie est adoration. Cette idée se base surtout sur l'exhortation de Paul en Romains 12.1 : "Je vous exhorte donc, frères, par les compassions de Dieu, à offrir vos corps comme un sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu, ce qui sera de votre part un culte raisonnable." On

---

<sup>22</sup> L'archéologie a montré, par les inscriptions et les articles trouvés dans les fouilles, que l'encens faisait partie des cultes païens aussi. <sup>23</sup> M. C. Kurfees, *Instrumental Music in the Worship or the Greek Verb Psallo, Philologically and Historically Examined* (Nashville : Gospel Advocate Co., 1969), 71-78. <sup>24</sup> Ce porche faisait partie de l'ensemble du temple, plus spécifiquement de ce qui était appelé "le parvis des païens". <sup>25</sup> De nos jours, les assemblées dépensent probablement trop d'argent sur les locaux pour les réunions, compromettant ou négligeant ainsi les missions — bien plus importantes — de l'évangélisation, des bonnes œuvres, et de l'édification.

souligne l'emploi du mot "culte" dans ce verset, avec la suggestion que tout ce que nous faisons dans la vie est lié, quelque part, à notre adoration. Il faut pourtant observer que tout dans la vie ne convient pas forcément à l'assemblée publique de l'Église.

Paul dit aux Corinthiens que le culte ne devrait pas comporter un repas mangé par les membres (1 Co 11.25). Un talent pour la cuisine ne rend donc pas légitime le fait de cuisiner ou de manger pendant l'adoration. En revanche, ce talent peut en fait glorifier Dieu, en étant utilisé pour porter des repas — au nom du Seigneur — à ceux qui en ont besoin (cf. Col 3.17).

Paul dit aussi que les femmes doivent garder le silence lors des assemblées publiques de l'Église (1 Co 14.34). Il est clair que beaucoup de femmes sont très douées pour l'enseignement ; néanmoins, pour des raisons qui lui sont propres, le Seigneur a limité aux hommes l'enseignement fait dans les rassemblements publics<sup>26</sup>. D'une manière ou d'une autre, Priscille était impliquée dans l'instruction d'Apollos, mais en dehors de l'assemblée publique, ce que le texte ne condamne pas du tout (cf. Ac 18.24-28).

La capacité d'une personne à jouer d'un instrument de musique peut servir à divertir les gens, ou même à les encourager à vivre de manière compatible avec les enseignements de Dieu. Mais cela ne lui accorde aucune légitimité dans l'assemblée publique. Paul dit aux Romains que tout ce que nous faisons dans la vie doit être géré par la volonté du Seigneur, pour que notre vie serve de modèle de sacrifice et d'offrande à Dieu, tous les jours. Mais cela ne signifie pas que tout ce que nous faisons dans la journée peut servir dans l'assemblée.

*Objection n° 5 : "L'instrument dans le culte n'est pas une question de salut."* Cette objection esquive la véritable question, puisqu'elle ne fait que déclarer sous une autre forme une thèse qui reste encore à prouver. Le fait de croire que le salut n'est pas en jeu ne prouve pas que cette analyse est correcte.

Puisque Dieu ne voit pas les choses comme nous les voyons, il est extrêmement important de peser avec soin nos pratiques en sa présence

au moment de notre adoration publique formelle. Je ne sais si, oui ou non, la question des instruments dans le culte concerne notre salut ; mais je sais que l'utilisation de l'instrument dans le culte n'est pas autorisée par le Nouveau Testament.

*Objection n° 6 : "Pourquoi en faire un sujet de division ?"* Répétons, pour répondre à cette objection, que le vocabulaire du Nouveau Testament, le poids de l'histoire et tous les précédents militent contre l'emploi, sous quelque forme que ce soit, d'instruments de musique dans les assemblées publiques de l'Église, ce qui signifie que ce sont ceux qui les introduisent qui sont les auteurs de la division en question. Je ne connais aucune assemblée où les membres ne sont pas d'accord sur le fait qu'il est bon et approprié de chanter sans les instruments de musique.

L'un des principes de base de l'argumentation logique est le fait que celui qui veut changer quelque chose doit pouvoir développer de bonnes raisons pour ce changement. Or, le "dossier" du Nouveau Testament sur la question de l'emploi des instruments dans le culte est entièrement vide. L'histoire même, comme nous l'avons noté, nous montre que cette pratique était exclue jusqu'à récemment. On peut même dire que lorsque les instruments sont introduits dans des assemblées ayant chanté a cappella, le résultat le plus fréquent est tout simplement la division.

Merci de m'avoir accompagné pour cette étude. Étant donné les faits que nous avons considérés, je voudrais insister sur le fait que la musique instrumentale n'est pas ce que Dieu a ordonné pour l'adoration de l'ère du Nouveau Testament. S'il avait voulu que ce soit le cas, il avait tous les outils nécessaires pour l'indiquer sans équivoque. Ce qui est clair, pourtant, c'est que le chant a cappella est un mode entièrement légitime et totalement autorisé comme expression musicale dans l'assemblée publique du peuple de Dieu. Introduire des instruments de musique dans ce contexte, c'est entrer dans des eaux obscures, c'est diviser le peuple de Dieu, c'est ouvrir la porte à des conséquences désastreuses.

Dale W. Manor

<sup>26</sup> Dans l'Église moderne, beaucoup seraient d'avis que les déclarations de Paul concernant le rôle de la femme dans l'assemblée publique ne s'appliquent plus, étant orientées par la culture de l'époque. Mais ils oublient que les restrictions prononcées par l'apôtre se basent sur la séquence de la création et l'introduction du péché dans le monde (cf. 1 Tm 2.11-14), considérations qui remontent jusqu'aux débuts de l'humanité et qui précèdent donc toute culture pouvant influencer telle ou telle pratique.